

Communiqué de Presse

Le Comité de direction de la BCEE se réjouit de pouvoir annoncer, après de longues négociations dans le cadre du conflit social opposant le syndicat APBCEE à la BCEE, que les parties prenantes ont réussi à trouver un terrain d'entente lors d'une réunion de concertation en date du 6 février 2019.

Lors d'un dernier tour de négociation constructif, un accord a pu être signé entre la BCEE et l'APBCEE, en présence de Monsieur Pierre Gramegna, Ministre des Finances et Monsieur Marc Hansen, Ministre de la Fonction publique. Cet accord précise et améliore le système des promotions en vigueur au sein de la banque, dans l'intérêt des agents, tout en respectant les textes spécifiques applicables à la BCEE en tant que banque systémique et les exigences du cadre concurrentiel dans lequel elle opère.

L'accord ainsi conclu entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 et sera implémenté dans les meilleurs délais. Il contribuera à maintenir au sein de la BCEE un climat social propice au développement professionnel des collaborateurs, à l'innovation et à l'amélioration continue des services aux clients.